



**PROCÈS-VERBAL
ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 18 JUIN 2025**

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska, tenue à la salle du Conseil de la MRC de Kamouraska, à l'Édifce Claude-Béchar, 235, rue Rochette, à Saint-Pascal, le 18 juin 2025 à 19 h, à laquelle assemblée sont présents :

Monsieur Gilles DesRosiers, président, maire et représentant pour Saint-Gabriel-Lalemant
Monsieur Raymond Malo, conseiller municipal et représentant pour Kamouraska
Monsieur Rémi Faucher, conseiller municipal et représentant pour Rivière-Ouelle
Monsieur Benoit St-Jean, conseiller municipal et représentant pour Saint-André-de-Kamouraska
Madame Julie Nadeau, conseillère municipale et substitut pour Saint-Bruno-de-Kamouraska
Madame Nicole Généreux, mairesse et représentante pour Saint-Denis-De La Bouteillerie
Monsieur Roger Moreau, maire et représentant pour Saint-Germain-de-Kamouraska
Monsieur Charles Montamat, conseiller municipal et représentant pour Saint-Joseph-de-Kamouraska
Madame Chantal Boily, conseillère municipale et représentante pour Saint-Pacôme
Madame Carole Lévesque, conseillère municipale et représentante pour Sainte-Anne-de-la-Pocatière
Madame Annie Levasseur, mairesse et représentante pour Sainte-Hélène-de-Kamouraska
Monsieur Gervais Darisse, maire de Saint-André-de-Kamouraska et substitut pour la MRC de Kamouraska
Monsieur Guillaume Dufour, conseiller municipal et substitut pour la Ville de La Pocatière
Monsieur Rémi Pelletier, conseiller municipal et substitut pour la Ville de Saint-Pascal

Tous membres du conseil d'administration et formant quorum.

Sont également présents :

Monsieur Anthony Masson, directeur général et greffier-trésorier
Madame Danielle Caron, greffière-trésorière adjointe

Dans le but d'alléger le texte, la **Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska** sera ci-après appelée « **La Régie** ».

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le président constate le quorum à 19 h 2 et souhaite la bienvenue aux membres du conseil d'administration présents. L'assemblée est ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président procède à la lecture de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Charles Montamat et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration présents

44.06.25

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que reproduit ci-dessous :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 21 mai 2025
4. Approbation – Salaires, incompressibles et comptes à payer de mai 2025
5. Rapport budgétaire au 31 mai 2025
6. Règlement d'emprunt numéro 5-2024 - Résolution de concordance
7. Location du garage à Saint-Gabriel-Lalemant (nouvelle proposition)
8. Appel d'offres public – Approvisionnement en diesel
9. Contrat avec SSAD Inc. - Collecte et transport des matières organiques en 2026 – Exercice par la Régie de l'option prévue au devis
10. Étiquettes autocollantes avec logo de la Régie - Impression

11. Paiement des quotes-parts de sortie
12. Embauche de conducteurs/opérateurs à temps partiel
13. Rapport du directeur général et greffier-trésorier
14. Suivi des travaux des comités
15. Date et lieu de la prochaine assemblée
16. Autres sujets
17. Période de questions
18. Levée de la séance

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 21 MAI 2025

IL EST PROPOSÉ par Madame Chantal Boily et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration présents

45.06.25

D'ADOPTER, tel que rédigé, le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 21 mai 2025.

4. APPROBATION – SALAIRES, INCOMPRESSIBLES ET COMPTES A PAYER DE MAI 2025

Les documents pertinents ont été transmis aux administrateurs dans les délais prescrits. Ils seront insérés avec le présent procès-verbal au Livre des procès-verbaux de la Régie.

IL EST PROPOSÉ par Madame Carole Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration présents

46.06.25

D'APPROUVER le paiement des comptes à payer de mai au montant de 274 823, 46 \$, des incompressibles de mai au montant de 11 995,44 \$, et des salaires du 1^{er} au 31 mai 2025 (paies 17 à 19), au montant de 14 228,24 \$, pour un grand total de 301 047,14 \$.

5. RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 31 MAI 2025

Les membres du conseil d'administration ont reçu, dans le délai prescrit, un rapport budgétaire au 31 mai 2025.

6. RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 5-2024 - RÉOLUTION DE CONCORDANCE

Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 626 000 \$ qui sera réalisé le 3 juillet 2025

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska souhaite emprunter par billets pour un montant total de 626 000 \$ qui sera réalisé le 3 juillet 2025, réparti comme suit :

Règlement d'emprunt	Pour un montant de \$
5-2024	626 000 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 5-2024, la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Roger Moreau et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration présents

47.06.25

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 3 juillet 2025;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 3 janvier et le 3 juillet de chaque année;
3. les billets seront signés, pour la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska, par Monsieur Gilles DesRosiers, président, et par Monsieur Anthony Masson, directeur général et greffier-trésorier;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2026	79 300 \$	
2027	82 400 \$	
2028	85 700 \$	
2029	89 200 \$	
2030	92 700 \$	(à payer en 2030)
2030	196 700 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2031 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 5-2024 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 3 juillet 2025), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Monsieur Gilles DesRosiers, président, se retire le temps pour le conseil d'administration de disposer du point 7.

7. LOCATION DU GARAGE À SAINT-GABRIEL-LALEMANT (NOUVELLE PROPOSITION)

Considérant qu'en suivi à la résolution numéro 37.07.25 adoptée par la Régie le 21 mai dernier, la Municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant a transmis à la Régie un nouveau projet de bail pour la location du côté nord du garage municipal;

Considérant qu'il est de l'intérêt de la Régie de renouveler le bail;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Guillaume Dufour et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration présents

48.06.25

D'ACCEPTER tel que rédigé le projet de bail concernant le côté nord du garage municipal situé au 53, avenue des Érables, à Saint-Gabriel-Lalemant, aux conditions prévues audit projet de bail, notamment pour un loyer annuel de 10 915 \$ et sans option de renouvellement. Ledit bail sera en vigueur du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026.

D'AUTORISER Monsieur Gilles DesRosiers, président, et Monsieur Anthony Masson, directeur général et greffier-trésorier, à signer ledit bail pour et au nom de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska.

Les administrateurs discutent des différentes options de relocalisation des camions de la Régie. Pour résumer leur discussion, il est nécessaire de trouver, pour le 1^{er} janvier 2027, un espace intérieur suffisant pour entreposer, nettoyer et effectuer la maintenance d'au moins deux camions. Idéalement, cet espace serait au centre du territoire, favoriserait une communication aisée entre l'administration et les chauffeurs, serait à une bonne distance des résidences pour éviter toute nuisance sonore et pourrait accueillir de façon sécuritaire le réservoir de diesel.

Monsieur DesRosiers réintègre l'assemblée.

8. APPEL D'OFFRES PUBLIC – APPROVISIONNEMENT EN DIESEL

CONSIDÉRANT que le projet de devis d'appel d'offres public a été transmis aux administrateurs préalablement à la tenue de la présente assemblée;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Benoit St-Jean et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration présents

49.06.25

D'APPROUVER le devis tel que rédigé et d'autoriser le lancement de l'appel d'offres public pour l'approvisionnement en diesel nécessaire pour les opérations de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska, et ce, pour une période de 17 mois, soit d'août 2025 au 31 décembre 2026.

9. CONTRAT AVEC SSAD INC. - COLLECTE ET TRANSPORT DES MATIÈRES ORGANIQUES EN 2026 – EXERCICE PAR LA RÉGIE DE L'OPTION PRÉVUE AU DEVIS

CONSIDÉRANT que, à la suite d'un appel d'offres public, la Régie a octroyé le contrat pour, entre autres, la collecte et le transport des matières organiques pour une période de douze (12) mois, soit du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025, avec option, en sa faveur, de renouveler pour une période additionnelle de douze (12) mois;

CONSIDÉRANT qu'il est de l'intérêt de la Régie d'exercer ladite option;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Rémi Pelletier et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration présents

50.06.25

QUE la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska exerce l'option de renouvellement stipulée en sa faveur au contrat intervenu avec Services sanitaires A. Deschênes Inc. relativement à la collecte et au transport des matières organiques, et ce, pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026;

DE DÉCRÉTER, à cette fin, une dépense correspondante aux coûts indiqués à la soumission de Services sanitaires Deschênes Inc.;

D'AUTORISER Monsieur Anthony Masson, directeur général et greffier-trésorier de la Régie, à signer tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

10. ÉTIQUETTES AUTOCOLLANTES AVEC LOGO DE LA RÉGIE - IMPRESSION

CONSIDÉRANT qu'une demande de prix a été faite auprès de trois (3) entreprises pour l'impression d'étiquettes autocollantes du nouveau logo de la Régie pour affichage sur les bacs à déchets dont la Régie procède à la collecte;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Raymond Malo et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration présents

51.06.25

QUE la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska retienne l'offre de l'imprimerie L'impression, de Rivière-du-Loup, relativement à l'impression de 7 000 étiquettes autocollantes du logo de la Régie de type d'autocollants pour véhicules.

QUE Monsieur Anthony Masson, directeur général et greffier-trésorier, soit autorisé à signer tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Monsieur Masson fournira aux administrateurs, par courriel, le coût exact de cette dépense et produira une fiche de procédure pour la distribution et l'application des étiquettes par les municipalités avant le 30 septembre 2025.

11. PAIEMENT DES QUOTES-PARTS DE SORTIE

CONSIDÉRANT que la Régie est en attente d'un nouveau formulaire à être émis par Éco Entreprises Québec pour la réclamation des sommes dues à la Régie relativement à la collecte et au transport des matières recyclables et que cela a pour effet de retarder l'encaissement des sommes dues à la Régie par ÉEQ;

CONSIDÉRANT que les quotes-parts de sortie pour les Municipalités de Saint-Gabriel-Lalemant, Saint-Pacôme, Rivière-Ouelle, Sainte-Anne-de-la-Pocatière et Saint-Onésime-d'Ixworth devraient être payées le 30 juin prochain mais que cela ne sera pas possible tant que les remboursements d'ÉEQ ne seront pas encaissés;

CONSIDÉRANT que les cinq municipalités ci-haut mentionnées consentent, par le biais de leur représentant à l'adoption de la présente résolution, au report de l'échéance pour le paiement de leur quote-part de sortie;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Roger Moreau et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration présents

52.06.25

QUE la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska informe les municipalités concernées qu'elle paierait les quotes-parts de sortie dès qu'elle aura reçu les sommes qui lui sont dues par ÉEQ en vertu de l'entente pour la collecte des matières recyclables.

12. EMBAUCHE DE CONDUCTEURS/OPÉRATEURS À TEMPS PARTIEL

IL EST PROPOSÉ par Madame Annie Levasseur et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration présents

53.06.25

D'EMBAUCHER, comme conducteurs/opérateurs sur appel, rétroactivement aux dates mentionnées en marge de leur nom, les personnes suivantes :

- Monsieur Nelson Dumais, de Mont-Carmel – 2 juin 2025
- Madame Vicky Dupuis, de Sainte-Perpétue – 9 juin 2025;

D'EMBAUCHER également, à titre de surnuméraire, M. Yann Lévesque, de Saint-Gabriel-Lalemant, à compter du 26 juin 2025, pour travailler à la collecte des encombrants.

13. RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER

Monsieur Anthony Masson présente son rapport à titre de directeur général et greffier-trésorier de la Régie, couvrant la période du 22 mai 2025 à ce jour. Ce rapport a été transmis aux administrateurs avant la présente assemblée. Une copie dudit rapport sera déposée au Livre des procès-verbaux de la Régie.

Il est entendu que Monsieur Masson fera parvenir aux municipalités un encart détaillant les matières acceptées ou refusées lors de la collecte des encombrants, ainsi que la destination pour revalorisation des items.

Projet de fin d'étude de type intervention

La sous-utilisation du bac brun dans la MRC cause des surprimes à la SÉMER. Afin d'encourager la population à participer à la collecte des matières organiques, Monsieur Masson a fait des démarches pour obtenir les services d'un stagiaire de l'Université de Sherbrooke.

IL EST PROPOSÉ par Madame Chantal Boily et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration présents

54.06.25

D'AUTORISER Monsieur Anthony Masson à signer le formulaire pour la soumission d'un projet visant l'embauche d'un stagiaire de la Clinique en environnement du Centre universitaire de formation en environnement et développement durable de l'Université de Sherbrooke, dont le mandat principal serait la création d'un plan stratégique pour la sensibilisation de la population à l'utilisation du bac brun.

Procédure pour les bacs peints

Les bacs peints ne seront dorénavant plus collectés.

Fourniture des bacs par la Régie

Il n'y aura pas de frais imposés aux citoyens pour la commande d'un bac brun ou bleu mais l'achat d'un bac noir conforme est à sa charge. Les municipalités devraient uniformiser leur pratique en ce qui concerne la vente de bacs bruns et bleus et sensibiliser leurs citoyens à l'usage de ces bacs. Il est entendu que la Régie fournira le bac noir au 1^{er} janvier 2026.

Le conseil d'administration est unanime dans sa décision à l'effet que la Régie ne fournira pas de bacs de comptoirs pour les matières organiques.

14. SUIVI DES TRAVAUX DES COMITÉS

Lors de la rencontre avec la MRC de Kamouraska, à laquelle assistaient deux administrateurs de la Régie et Monsieur Masson, le 17 juin 2025, la discussion a porté notamment sur les étapes à franchir en vue de la prise en charge des écocentres par la Régie en janvier 2026. Il a été aussi convenu que ce dossier pourrait faire l'objet d'une demande de subvention au programme Fonds régions et ruralité – Volet 4 (FRR4) dans le sous-volet Coopération intermunicipale.

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Raymond Malo et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration présents

55.06.25

D'AVISER la MRC de Kamouraska que la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska demande la collaboration de la MRC d'entamer les démarches officielles en vue du transfert de compétences relatives à la gestion des écocentres de la MRC pour le 1^{er} janvier 2026.

15. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE

La prochaine assemblée du conseil d'administration de la Régie aura lieu le 16 juillet 2025, à 19 h, à la salle du Conseil de la MRC de Kamouraska, à Saint-Pascal.

16. AUTRES SUJETS

ÉEQ

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Charles Montamat et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration présents

56.06.25

De communiquer à ÉEQ l'insatisfaction des membres du conseil d'administration de la Régie et son intention de faire pression sur ÉEQ et les pousser à accélérer le remboursement prévu au contrat.

Service DRR (distribution, réparation, remplacement)

ÉEQ nous a communiqué sa décision de prendre en charge le service DRR pour les bacs bleus à la fin de l'actuel contrat avec USD Global, le 31 décembre 2025. Après discussion, le conseil d'administration décide de poursuivre sa collaboration avec USD Global pour le service DRR des autres bacs pour la prochaine année.

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

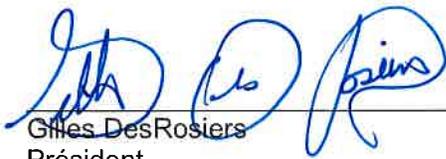
Comme il n'y a personne dans l'assistance, aucune question n'est adressée au conseil d'administration.

18. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Carole Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration présents

57.06.25

DE LEVER l'assemblée à 21 h 40


Gilles DesRosiers
Président


Anthony Masson
Directeur général et greffier-trésorier

Je, soussigné, Gilles DesRosiers, président, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient.


Gilles DesRosiers, président